

COMMISSION URBANISME, AEROPORT, PALEXPO

**RAPPORT CONCERNANT LA CONSTRUCTION D'IMMEUBLES DE LOGEMENTS (A-B1-B2) ET
D'UN PARKING SOUTERRAIN A LA CAMPAGNE DU POMMIER – PERIMETRE A**

La Commission, sur mandat du Conseil municipal du 19 mars 2007, s'est réunie en date du 22 mai 2007 pour étudier le projet de construction d'immeubles de logements (A-B1-B2) dans le périmètre « A » de la campagne du Pommier.

La Commission a auditionné les mandataires suivants :

- MM. MULLER et COBAT pour le bâtiment A (COHDA)
- MM. EXQUIS et CLIVAZ pour le bâtiment B1 (SCHG)
- M. DE GIOVANNINI pour le bâtiment B2 (Rhône-Arve)

Après avoir reçu toutes les explications des mandataires et étudié attentivement les documents en leur possession, les Commissaires ont longuement débattu sur le projet en question, qui a été conçu selon les critères Minergie « P » et formulent les conditions suivantes :

- Maintien à long terme de l'auto-partage de véhicules préconisé par la CODHA afin de répondre à la diminution de places de parking liées au PLQ.
- Intégration d'un Eco-Point (bennes enterrées selon le programme communal), en collaboration avec tous les projets du périmètre « A ».
- Création d'un espace définitif pour la collecte des déchets par la commune, hors piste cyclable et trottoir.
- Accessibilité au public de tous les espaces « hors bâtiments ».
- Entretien des espaces ouverts au public et de leurs équipements à la charge des propriétaires.
- Réalisation de l'ensemble des places de jeux évoquées lors de la séance à la charge des propriétaires.
- Utilisation du bois avec le label FSC dans les constructions.

La Commission, à l'unanimité des ayants droit présents, préavise favorablement, sous réserve des conditions ci-dessus, le projet DD101158/159/160/161. Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des ayants droit présents.

Francine MAMIN-TISSOT
Rapporteur

COMMISSION URBANISME, AEROPORT, PALEXPO

**RAPPORT CONCERNANT LA DEMANDE DE DEROGATION A 0,30 POUR
4 VILLAS JUMELLES SISES AU CHEMIN EDOUARD-SARASIN,
PARCELLE N° 243 – FEUILLE 10 DU GRAND-SACONNEX.
DD 101212/2-6**

Suite au mandat confié par le Conseil municipal en date du 7 mai 2007, la Commission s'est réunie le 22 mai 2007 afin d'étudier la demande de dérogation à 0,30 pour 4 villas jumelles sises au chemin Edouard-Sarasin, parcelle n° 243 – feuille 10 du Grand-Sacconnex (DD 101212/2-6).

Après avoir étudié les divers plans en sa possession, la Commission préavise favorablement le projet précité, à l'unanimité des ayants droit présents.

La Commission recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et de donner un préavis favorable à la demande de dérogation précitée.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité des ayants droit présents.

Francine MAMIN-TISSOT
Rapporteur

COMMISSION DE SECURITE

Rapport concernant les indemnités des Sapeurs Pompiers pour l'année 2008

Sur proposition du Conseil Administratif, la commission de sécurité s'est réunie en date du 24 mai 2007, pour fixer les indemnités des sapeurs pompiers pour l'année 2008

M. Arthur PLEE, Conseiller Administratif, assiste à la séance.

La commission a examiné, avec attention, les tableaux des indemnités remis par le Conseiller Administratif en charge.

D'autre part la commission a auditionné le Commandant de la Compagnie 45 qui a fourni toutes les explications relatives au fonctionnement de la Compagnie, ainsi que le nouveau concept « Pompier 21 » qui entrera en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Le commandant a relevé plus particulièrement la motivation et la bonne ambiance qui règne au sein de la Compagnie.

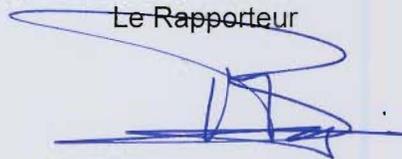
Le commandant souligne également que toute la Compagnie enregistre avec plaisir qu'elle se sent soutenue par les autorités communales.

En ce qui concerne les indemnités, ces dernières ont été adaptées, en fonction du coût de la vie, telles qu'elles apparaissaient sur les différents tableaux présentés.

La commission recommande, au Conseil Administratif, de communiquer formellement les nouveaux tarifs aux intéressés

La commission a accepté, à l'unanimité des ayants droits présents, ce rapport et recommande au Conseil Municipal de le suivre dans ses conclusions.

Le Rapporteur



Michel Bourquin

Le Grand-Saconnex, le 24 mai 2007.

COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT

Rapport sur le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit

Conformément au mandat que lui a confié le Conseil municipal en avril 2007, la Commission de l'environnement s'est réunie le 21 mai 2007 pour prendre connaissance de la dernière version du plan n° 29323-534 d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB).

Ce plan, déjà présenté dans une version précédente, a été modifié de manière importante, suite à des recours.

La Commission a notamment pris connaissance du fait que pour toutes les zones faisant l'objet de plan localisés, les degrés de sensibilité sont déjà fixés définitivement et font partie de ces plans.

Les voies de communication et leurs abords se sont vues attribuer le degré de sensibilité III, dans la mesure où elles sont déjà exposées au bruit. La 4^{ème} zone quant à elle est classée en degré de sensibilité II et non III comme prévu dans le plan précédent. La Commission a reçu toutes les explications nécessaires à ce sujet. L'ensemble des zones d'habitations en zone de sensibilité II ne nécessite pas de mesure d'assainissement, alors que les axes principaux de circulation devront recevoir une surface moins bruyante dans les 10 ans qui viennent, mais sans occasionner de surcoût notable. La commission recommande que le plan, tel que proposé, soit approuvé.

La Commission recommande donc au Conseil municipal d'approuver le projet de délibération qui lui sera remis dans ce sens.

Le présent rapport a été voté à l'unanimité.

Véronique REICH
Rapporteur

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

**RAPPORT CONCERNANT L'AMENAGEMENT DU LOCAL DES ARCHIVES COMMUNALES ET DE
LA MEMOIRE DU GRAND-SACONNEX A L'ECOLE DU POMMIER**

La Commission, sur mandat du Conseil municipal du 4 juin 2007, s'est réunie le 11 juin 2007 pour étudier l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Grand-Saconnex à l'école du Pommier.

Les Commissaires ont reçu toutes les informations utiles pour débattre en détail de cette réalisation.

Le budget, calculé sur la base des documents des 5 et 6 juin 2007 établis par le Service technique communal, se monte à CHF 80'000.-- TTC. De plus, la Commission a décidé d'allouer un montant supplémentaire de CHF 25'000.-- TTC pour l'équipement d'alarmes et l'installation de 3 portes de sécurité.

La Commission, à l'unanimité de ses membres, accepte un crédit total pour l'aménagement du local des archives de **CHF 105'000.-- TTC.**

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et approuve ce rapport à l'unanimité de ses membres.

Robert DETRAZ
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 11 juin 2007

COMMISSION DES BATIMENTS ET EMPLACEMENTS COMMUNAUX

RAPPORT CONCERNANT L'ACHAT D'EQUIPEMENTS A L'ECOLE DU POMMIER

La Commission, sur mandat du Conseil municipal du 4 juin 2007, s'est réunie le 11 juin 2007 pour étudier l'achat d'équipements pour l'école du Pommier, sur la base de documents datés des 5 et 6 juin 2007, établis par le Service technique communale, soit :

1. Mobilier interclasses, comprenant des tables et des chaises, pour un montant de CHF 24'000.-- TTC ;
2. Achat et installation de crochets à manteaux pour un montant de CHF 4'800.—TTC ;
3. Achat et installation de supports à vélos pour un montant de CHF 2'300.--. TTC.

Le montant total de ces dépassements de crédit, accepté à l'unanimité des membres de la Commission, est de CHF **31'100.—TTC**.

La Commission porte à la connaissance du Conseil municipal et plus spécifiquement à celle de la Commission des finances qu'il faudra prévoir un dépassement de crédit lors du bouclage final après l'année blanche.

Elle recommande au Conseil municipal de la suivre dans ses conclusions et approuve ce rapport à l'unanimité de ses membres.

Robert DETRAZ
Rapporteur

Le Grand-Saconnex, le 11 juin 2007